Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260407-DEL_2026_23-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026 - 23

Objet : Désignation du correspondant défense de la délégation militaire départementale des Côtes-d'Armor

Le 7 avril 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : vendredi 3 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présent ce jour : 14 - **Absents :** 1 - **Procurations :** 1 – **Votant :** 15

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Guy LERIBAULT, Karine BARON, Patrick SIMON, Michel CAMPION, Sylvie OGER, Sophie GALLAIS, Romain GUILLET, Lydie KERGALL, Marie-Pierre BACHOWICZ, Jessica LEDOULT, Patrice LAFOREST, Perrine MENARD, Maxime DURAND

Absents excusés : Jean-Luc RICHEUX ayant donné pouvoir à Guy LERIBAULT

Secrétaire de séance : Marie-Pierre BACHOWICZ

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Depuis 2001, il existe au sein des communes un correspondant défense qui a vocation de devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui y sont relatives

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, l'assemblée délibérante doivent désigner un conseiller municipal en qualité de correspondant défense qui sera chargé :

- d'informer le conseil municipal et les administrés sur les questions de défense ;
- de contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la Journée défense et citoyenneté ;
- de participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits ;
- d'assurer l'interface avec le délégué militaire départemental ;
- de relayer les informations et documents transmis par le ministère des Armées et la préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation.

Vu la candidature de madame Karine BARON,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de :

- **DÉSIGNER** madame Karine BARON en qualité de correspondante défense de la Commune.
- **INDIQUE** que les fonctions de correspondante défense sont exercées pour la durée du mandat municipal en cours.

A La Landec, le 7 avril 2026
Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance,

Marie-Pierre BACHOWICZ

Le Maire,

Didier SAILLARD

MAIRIE DE LA LANDEC (22) Côtes d'Armor